



Circulaire Valls & contrat d'apprenti

Par **Natsuko**, le **26/12/2012** à **21:45**

Bonsoir bonsoir,

Je m'apprête a déposé pour la 3ieme fois un dossier de naturalisation

Le 1er avait été refusé en 2007 (motif de résidence pendant 5ans auparavant sur le territoire malgré le fait que j'ai été scolarisée en France jusqu'à mes 9ans - je suis née en France en fait mais ai vécu au Maroc de mes 8 a 18ans suite au départ de mes parents (merci...))

Le second ajourné en 2011 pour insuffisance matérielle

Depuis septembre je suis en contrat d'apprentissage dans une grande société française en vue d'obtenir mon diplôme en statistique et informatique décisionnelle option marketing

Depuis que la circulaire Valls est apparue et l'ayant lu de fond en comble je pense qu'il n'y aura pas de problème quand à ce dossier mis a part le fait que je sois en contrat d'apprentissage

Alors ma petite question va-t-on encore m'ajourner parce que je suis en contrat d'apprenti ? sachant que je touche 1K2 euros ?

belle soirée et belles fêtes de fin d'année à tous